

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 44/2026

OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2026

Présents : BRUNET Michel, MARKARIAN Jean-Maurice, VIGNE Amélie, THEOLAIRE Joël, PONSON Aline, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOULICAULT Guillaume, BRESCIANI Gaël, BRUNET Rémy, DESCHLER Marine, FAURE Nathalie, GRIGNON Aurélie, LEONARD Myriam, MARTIN Océane, NODON Séverine, OGHDAYAN Adeline, PITOT Patrice, RADIGUET Nicolas, REYNAUD Grégory, TERRAS Tanguy, DAUJAN Nicolas, GUIBERT Annie, FAURE Christophe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusées : DESMEURE Juliane pouvoir BRUNET Michel, GRANGER Véronique pouvoir à OGHDAYAN Adeline.

Mme Nathalie FAURE est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le taux des taxes directes locales pour l'année 2026 pour la commune de Mercurool-Veunes.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de maintenir, pour l'année 2026, les taux des taxes directes locales votés en 2025, à savoir :

	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23,88 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	44,26 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)	5,84 %

- Charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool-Veunes, le jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le 22/04/2026
ID : 026-200056547-20260420-DE_2026_44-DE

Le Maire,
Michel BRUNET

